

Procès Hinduja



Au premier plan, Ajay Hinduja (au centre), entouré de son épouse et de l'homme de confiance de la famille indienne. À l'arrière, les trois anciens employés qui accusent celle-ci de les avoir sous-payés et enfermés dans sa villa de Cologny.

Un accord pourrait faire taire les plaignants

L'audience a débuté hier avec l'annonce d'une probable entente entre les parties.

Luca Di Stefano

L'interrogatoire du prévenu Ajay Hinduja allait débuter hier matin devant le Tribunal correctionnel, quand M^e Olivier Peter, avocat de l'un des trois plaignants, a souhaité prendre la parole. À la grande surprise, il a demandé la suspension des débats afin de finaliser un accord entre les parties.

En d'autres termes, les deux femmes et l'homme d'origine indienne qui réclament des dédommagements et la condamnation pour les Hinduja, famille multimilliardaire accusée de les avoir exploités, enfermés et sous-payés durant des années dans leur villa de Cologny, pourraient conclure un marché. Dit simplement, ils seraient disposés à retirer leur plainte contre une somme d'argent.

À ce stade, rien n'est signé, raison pour laquelle la présidente du Tribunal, Sabina Mascotto, a laissé trois heures aux parties pour discuter en aparté. Puis elle a conduit les interrogatoires, à commencer

par celui d'Ajay Hinduja, fils de Prakash et Kamal Hinduja, tous deux absents lundi matin, comme lors de toutes les audiences précédentes.

Âgé de 57 ans, celui qui vit en Suisse depuis 1979 a été administrateur de la banque privée Hinduja à Genève. Sa fortune? Le fils du patriarche reste muet. Reconnaît-il avoir recruté ou fait recruter le personnel indien en question dans la villa de Cologny? «Ces gens étaient dans la maison, mais est-ce que c'est moi qui les ai fait travailler? Je ne peux pas dire cela. Je n'ai jamais été l'employeur de ces personnes.»

La Suisse «mal organisée»

Sur le banc des accusés, ce père de trois enfants ne parvient pas à dissimuler son agacement. D'autant qu'il compte bien dénoncer «des mensonges» du dossier constitué par le Ministère public. «Ces personnes avaient toutes un contrat écrit, dit-il au sujet du personnel de maison. Les conditions avaient été validées par l'ambassade suisse en Inde et l'Office cantonal de la population à Genève. Et maintenant, on découvre que ça ne vaut rien. Je ne savais pas que la Suisse était aussi mal organisée.»

La présidente lui fait remarquer que seuls des visas Schengen, sauf une exception, figurent au dossier. Dans ses réponses, Ajay

Hinduja laisse alors entrevoir sa ligne de défense. Elle consiste à affirmer qu'aucun des prévenus n'était impliqué dans l'engagement des petites mains.

À l'entendre, le personnel se répartissait entre les résidences de Genève, Cannes, Monaco ou celle de Grande-Bretagne, où vivait son oncle. Au final, combien de personnes indiennes travaillaient en même temps à Genève? «Deux ou trois. Il y avait d'autres personnes: jardiniers, serveurs, chauffeurs... mais ce n'était pas fixe, assure vaguement Ajay Hinduja. Pour les formalités, on faisait confiance à nos ressources humaines en Inde et notre family office.»

Que dire des témoignages de plaignants selon lesquels le personnel de maison travaillait sept jours sur sept, de 8 h à 23 h? «Je n'étais pas là, mais il serait idiot de faire travailler un employé durant autant d'heures», affirme-t-il en rappelant que l'une des personnes citées était «une deuxième maman» pour ses enfants.

Plaintes «mensongères»

Puis il invite les juges à questionner la crédibilité des plaintes qui ont émaillé ce dossier (plusieurs plaignants ont retiré leurs plaintes à la faveur d'accords financiers ces dernières années): «Elles sont toutes mensongères.»

Hier, la journée d'audience s'est terminée sur des échanges mus-

clés entre Ajay et le premier procureur Yves Bertossa. Avec une question en suspens: l'accord préannoncé par les avocats entre les Hinduja et les trois derniers plaignants sera-t-il conclu? Si oui, avec quelles conséquences?

Prévenus poursuivis d'office

À vrai dire, il ne ferait que retirer l'une des épines du pied des cinq prévenus. Car les chefs d'accusation visant les parents Hinduja, leur fils Ajay, son épouse et le bras droit de la famille à Genève (ce dernier est visé pour une présumée complicité) demeurent: traite d'êtres humains par métier et usure. Des accusations pénales poursuivies d'office que nul ne peut effacer en concluant un accord financier avec les plaignants.

En revanche, le retrait de plainte des trois Indiens qui travaillaient dans la résidence de 400 m² à Cologny aurait pour conséquence d'éjecter ces derniers de la procédure. Tout comme leurs avocats, lesquels préparaient des plaidoiries sévères à l'encontre des membres de la famille indienne.

Le procès semble destiné à virer au duel opposant les Hinduja et leurs avocats au Ministère public, représenté par le premier procureur. Mais les questions essentielles sur une présumée traite d'êtres humains ne seront en aucun cas évacuées. Le procès se poursuit, avec ou sans accord.

Aéroport: associations et riverains mettent la pression

Trafic aérien

Une nouvelle convention d'objectifs doit être prochainement adoptée par le Conseil d'État.

Elle veut se faire entendre. La Carpe (Coordination pour un aéroport respectueux de la population et de l'environnement), qui regroupe des associations de riverains et environnementales, a convié la presse hier afin de faire part de ses revendications en vue de la gestion de l'infrastructure d'ici à la fin de la décennie.

Le calendrier n'a rien d'anodin. Le Conseil d'État doit signer prochainement avec l'Aéroport international de Genève (AIG) une nouvelle convention d'objectifs. Or, c'est la première fois que le document est renouvelé depuis l'acceptation, par 57% de la population genevoise en 2019, de l'initiative 163 «Pour un pilotage démocratique» de l'aéroport.

Kyrielle de revendications

«Nous attendons la concrétisation de la volonté populaire», affirme Lisa Mazzone, qui préside la Carpe. Si une nouvelle loi sur l'aéroport a été introduite en 2022, la coordination veut s'assurer que les mesures qui y figurent soient également répercutées dans la prochaine convention, valide durant cinq ans. Parmi elles: la limitation, après 22 h, des avions aux moins bonnes performances acoustiques, ainsi que des mouvements de courte distance pour lesquels des alternatives existent. «C'est important que ces points-là soient repris», insiste Lisa Mazzone.

La Carpe émet des revendications assez précises. Elles se focalisent sur la question du bruit nocturne. «Il faut des mesures incitatives beaucoup plus musclées», estime Karen Guinand, adjointe au maire de Genthod. La commune de la Rive droite est «à 80% incons-

tructible» car calquée sur la courbe du bruit et ses habitants subissent «le bruit et la pollution des avions de 6 h à 0 h 30», selon elle.

La Carpe préconise l'instauration d'un couvre-feu entre 23 h et 6 h, à l'instar de l'aéroport de Zurich, et la délivrance d'une surtaxe pour les vols les plus bruyants. «Alors que l'Aéroport assure maîtriser la situation, le nombre de décollages pour la tranche entre 22 h et 6 h a augmenté de 17,9% entre 2019 et 2023», se désole Jean-François Bouvier, vice-président de la Carpe.

«Nous attendons la concrétisation de la volonté populaire.»

Lisa Mazzone

Présidente de la Carpe

L'introduction d'un suivi des émissions de gaz à effet de serre, un élargissement des critères d'éligibilité du fonds d'indemnisation destiné aux riverains, la pose de stations fixes mesurant les polluants atmosphériques, un ciblage des vols à vide et le développement d'une offre qui associe le train pour les vols intérieurs ou de courte distance font également partie des revendications de la Carpe.

Combat judiciaire

Cette bataille politique (et médiatique) s'accompagne d'un combat au niveau judiciaire. Le nouveau règlement d'exploitation de l'aéroport (PSIA), qui fixe le cadre de son développement, fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral. Approuvé par la Confédération en 2022, il autorise quelque 236'000 mouvements annuels en 2030, une hausse de 17% par rapport à 2019.

Théo Allegrezza

Lancy Nouveau parc à Pont-Rouge



Les autorités lancéennes ont inauguré hier après-midi le parc Adélaïde-Sara-Pictet-de-Rochement. Situé juste à côté de l'école de Pont-Rouge, cet espace vert accueillera tant les élèves que les habitants. Une centaine d'arbres ont été plantés sur cet ancien terrain industriel. LUCIEN FORTUNATI

Terre de droite modérée, la Haute-Savoie met le Rassemblement national en tête

Européennes 2024

La liste de Jordan Bardella prend la première place avec 29,3% des voix. Les députés de droite sortants repartent en campagne.

«La dissolution de l'Assemblée nous offre l'opportunité de retourner devant les Français, de leur expliquer nos positions et de réaffirmer notre légitimité.» Comme Xavier Roseren, député sortant Renaissance de Haute-Savoie, les six députés du département de France voisine (tous de

la majorité présidentielle ou des Républicains) ont à peine pris le temps de commenter la victoire de la liste du Rassemblement national aux élections européennes dans leur circonscription qu'ils repartent en campagne.

Pour ce département traditionnellement acquis à la droite modérée, le score de la liste de Jordan Bardella, s'il est inférieur à celui du niveau national (29,3% contre 31,4%), a créé le même séisme qu'ailleurs en France. Antoine Armand, député référent du macronisme, salue la dissolution actée dimanche soir par le pré-

«Dans le département rural [de l'Ain], le RN a bondi de 13 points (à 36,53% contre 31,4% au niveau national) entre deux élections européennes.»

sident de la République comme «un acte courageux dans une situation politique difficile d'explosion des extrêmes».

Bon score du PS

La liste de Valérie Hayer fait un peu mieux qu'en moyenne avec deux points de plus à 16,71%. Comme ailleurs, c'est la liste de Raphaël Glucksmann (Parti socialiste-Place publique) qui arrive 3^e avec 13,28%. Une percée notable dans ce département conservateur. Les écologistes, quant à eux, ne passent pas la barre des 5%.

Anney se singularise en plaçant le RN à 22% seulement, talonné par les macronistes et les socialistes. À Annemasse, la liste du RN à 24,19% est talonnée par celle des Insoumis, menée par Marion Aubry, qui réalise un de ses meilleurs résultats à 23,6%, en deuxième place et à dix points devant la liste macroniste. Dans la commune du maire socialiste Christian Dupessey, la liste PS n'arrive que 4^e avec un score plus faible que dans l'Hexagone (10,8%). De quoi s'inquiéter en mairie.

Dans l'Ain, près de deux électeurs sur cinq ont voté pour Jor-

dan Bardella. Dans ce département rural, le RN a bondi de 13 points (à 36,53% contre 31,4% au niveau national) entre deux élections européennes. La liste Renaissance n'obtenant même pas la moitié du score des nationalistes lepénistes. Ce département avait déjà un député RN sur cinq, les autres appartenant à la droite républicaine. Tous les sortants et les nouveaux candidats ont désormais trois semaines pour faire campagne. Premier tour, le 30 juin. **Olivier Bot**

Lire aussi en pages 2-3